

# L'accès se fait grâce à la **CARTE MAGNÉTIQUE**



Pensez  
à demander  
votre carte  
magnétique



## 1 - COMMENT OBTENIR VOTRE NOUVELLE CARTE MAGNÉTIQUE ?

**Pour les particuliers :** Merci de vous rendre à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés munis du **formulaire (particuliers) rempli** et d'un **justificatif de domicile datant de moins de 3 mois**.

**Pour les professionnels** (uniquement déchèteries d'Argelès-sur-Mer et de Cosprons) : **Formulaire « professionnels »** (au dos du document) à remplir et à rapporter au service Déchets de la Communauté de Communes avec les justificatifs.

## 2 - POURQUOI UNE CARTE MAGNÉTIQUE ?

La carte magnétique permettra à chacun de préciser, lors de son accès en déchèterie, le type de déchet principalement apporté. Il sera dès lors possible de suivre et de contrôler les quantités régulièrement déposées en déchèteries.

**1 carte magnétique délivrée par foyer**  
Carte supplémentaire possible = 10€/carte

## 3 - COMMENT UTILISER CETTE NOUVELLE CARTE ?

**A l'entrée, pour accéder à la déchèterie avec votre carte magnétique, vous devrez :**

- avancer le véhicule jusqu'à la borne et y présenter la carte
- choisir le « flux majoritaire » de déchets (par exemple, pour une majorité de déchets verts accompagnés de bois, saisir « déchets verts »)

**A la sortie :**

- présenter votre carte à la borne et la barrière s'ouvre

## 4 - QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION, DE PERTE OU DE VOL ?

La carte est personnelle, nominative, numérotée et répertoriée. Tout changement doit donc être signalé au Service Déchets de la Communauté de Communes dans les meilleurs délais, à savoir :

- En cas de déménagement hors du territoire, il convient de restituer la carte,
- En cas de déménagement sur le territoire, il convient de transmettre sa nouvelle adresse afin de mettre la carte à jour,
- En cas de perte ou de vol de carte, le titulaire devra immédiatement en avvertir le Service Déchets de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés au 04 68 95 34 37.

Une nouvelle carte sera établie et facturée 10€ à l'utilisateur.

### HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

**Du lundi au samedi :** 9h - 11h45 / 14h - 17h45  
**Dimanche :** 9h - 11h45

Fermées les jours fériés

# PARTICULIERS

## FORMULAIRE DE DEMANDE - CARTE MAGNÉTIQUE DÉCHÈTERIES

### INFORMATIONS PERSONNELLES

Madame

Monsieur

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

ADRESSE 1 : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

ADRESSE 2 : \_\_\_\_\_

(si résidence secondaire en Adresse 1)

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_

### TYPE DE DEMANDE

PREMIERE DEMANDE

DUPLICATA (PERTE) ou CARTE SUPPLÉMENTAIRE  
10€

Chèque à l'ordre du Trésor Public

### RETOUR DU FORMULAIRE + JUSTIFICATIF DE DOMICILE (- DE 3 MOIS)

- **Au siège de la Communauté de Communes** : Service technique de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris Chemin de Charlemagne - 66700 Argelès-sur-Mer
- **Par courrier** : Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris - Chemin de Charlemagne BP 90 103 - 66700 Argelès-sur-Mer

Je n'accepte pas de recevoir des informations relatives à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du demandeur

SERVICE DECHETS

Tél. 04 68 95 34 37 • [decheteries@cc-alberescotevermeille.com](mailto:decheteries@cc-alberescotevermeille.com) • [www.cc-alberes-cote-vermeille.fr](http://www.cc-alberes-cote-vermeille.fr)

Conformément à la loi Informatique et Libertés vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des renseignements vous concernant. Les informations fournies ne seront pas divulguées. Pour toute demande veuillez vous adresser à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

# PROFESSIONNELS

## FORMULAIRE DE DEMANDE - CARTE MAGNÉTIQUE DÉCHÈTERIES

Uniquement les déchèteries d'Argelès-sur-Mer et de Cosprons (Port-Vendres)

### INFORMATIONS DE LA SOCIÉTÉ

NOM ET PRÉNOM DU GÉRANT : \_\_\_\_\_

NOM DE LA SOCIÉTÉ : \_\_\_\_\_

ADRESSE DE FACTURATION : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_

### TYPE DE DEMANDE

PREMIERE DEMANDE

DUPLICATA (PERTE) ou CARTE SUPPLÉMENTAIRE  
10€

Chèque à l'ordre du Trésor Public

### RETOUR DU FORMULAIRE + JUSTIFICATIFS

- **Au siège de la Communauté de Communes** : Service technique de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris - Chemin de Charlemagne - 66700 Argelès-sur-Mer
- **Par courrier** : Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris - Chemin de Charlemagne BP 90 103 - 66700 Argelès-sur-Mer

#### Rappel des justificatifs à fournir :

- Photocopie de la Carte d'identité ou passeport ou permis de conduire du dirigeant
- Photocopie de la carte d'immatriculation du ou des véhicules de la société
- Photocopie du Kbis de la société de - de 3 mois ou photocopie de la Carte artisan
- 1 RIB

Je n'accepte pas de recevoir des informations relatives à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Signature du demandeur

Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

SERVICE DECHETS

Té. 04 68 95 34 37 • [decheteries@cc-alberescotevermeille.com](mailto:decheteries@cc-alberescotevermeille.com) • [www.cc-alberes-cote-vermeille.fr](http://www.cc-alberes-cote-vermeille.fr)

Conformément à la loi Informatique et Libertés vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des renseignements vous concernant.

Les informations fournies ne seront pas divulguées. Pour toute demande veuillez vous adresser à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris.